



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 4 novembre 2019 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAKES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE SARASIN, Laurence MISEREZ (présidente), Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint
Mme Myriam RIVOLLET, secrétaire générale adjointe
M. Daniel GODEL, comptable

Excusés : MM. Niccolò GORI, Christian SCHMITZ, Pierre ZACHARIAS

Procès-verbaliste : Mme Inès BURRUS

* * *

La Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle excuse l'absence de M. SCHMITZ (qui a envoyé ses rapports de commission à M. MOREL), celle de M. GORI et de M. ZACHARIAS.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des procès-verbaux des séances des 23 septembre 2019 et 14 octobre 2019

M. VOUTAT indique qu'il a oublié d'enlever un nom dans le compte-rendu du 23.09. Mme ERMACORA remarque que son nom figure à la p.12, point 11 sous « divers et propositions individuelles », à la suite de « Mme la Présidente ouvre la discussion ». Elle souligne qu'aucun nom ne doit apparaître dans les procès-verbaux du Conseil municipal. La Présidente répond qu'il ne s'agit pas, dans ce cas, d'un compte-rendu mais de la discussion qui y succède. Mme ERMACORA répète qu'aucun nom ne doit apparaître dans les procès-verbaux des séances de Conseil municipal car ils sont publics. Les conseillers municipaux indiquent qu'à chaque endroit où une personne intervient, il/elle est cité(e) et que ça a toujours été fait ainsi. Mme le Maire avait cru comprendre qu'il n'était pas possible d'approuver le procès-verbal du 23.09 parce qu'il y avait plusieurs noms dans le compte-rendu (qui était

aussi trop long) de M. VOUTAT et non qu'il était question des noms dans le reste du procès-verbal. Mme ERMACORA mentionne que suivant la loi sur la protection des données, il ne doit pas y avoir de nom dans les procès-verbaux du Conseil municipal. Elle propose de ne pas l'approuver et de refaire tout le procès-verbal. M. VAUCHER note que dans le règlement du Conseil municipal il est stipulé que c'est uniquement dans les comptes rendus de commission qu'il ne faut pas indiquer de noms. Mme ERMACORA répond qu'au-dessus du règlement du Conseil municipal, il y a la loi sur la protection des données. M. OLTRAMARE remarque qu'il est bizarre de réagir ainsi aujourd'hui alors que la manière de faire a toujours été la même. M. PROVINI demande s'il est possible d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la séance lors de laquelle le règlement du Conseil municipal sera revu. M. JAKUES indique que Mme ERMACORA n'a jamais évoqué le fait que les procès-verbaux du Conseil municipal ne devaient pas contenir de noms. Cela fait 4 ans qu'il siège au Conseil municipal et que c'est la 1^{ère} fois qu'une telle remarque est formulée. Mme HUYGHUES-DESPOINTES remarque que les procès-verbaux du Conseil municipal de la commune d'Anières, quant à eux, contiennent tous les noms des conseillers municipaux. Mme MISEREZ propose de demander un avis au service de surveillance des communes qui pourra, lui, répondre de façon claire et définitive sur la question, à la suite de quoi il sera possible d'appliquer les lois dans le cas où le Conseil ne s'y conformait point. D'après Mme HÜSLER ENZ les séances du Conseil municipal sont publiques, ce qui veut dire que les noms peuvent figurer dans le procès-verbal. En revanche, il y a une règle qui leur permet de siéger à huis clos et dans ce cas les noms ne figurent pas. Elle suggère de revoir néanmoins la loi plus en détails. Mme le Maire demande s'il n'est pas possible de se satisfaire de l'effort de M. VOUTAT afin d'approuver le procès-verbal. Elle ajoute que de toute façon, le Président de la commission financière a reçu le mandat, avant la fin de la législature, de revoir le règlement du Conseil municipal et dans ce cadre-là d'étudier sérieusement cette question. Mme ERMACORA s'oppose à cette décision. M. DESPLAND indique que ce genre de discussions a déjà eu lieu, à cette législature ou à la précédente, disant qu'on ne donnait pas de noms dans le cadre des commissions.

La Présidente met aux voix l'approbation du procès-verbal du 23.09.2019.

Le procès-verbal est approuvé (11 pour, 1 non, 1 abstention).

La Présidente met aux voix l'approbation du procès-verbal du 14.10.2019.

La Présidente et Mme le Maire apportent des modifications dont la procès-verbaliste prend bonne note.
Sous réserve des modifications à apporter, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (13 votants).

3. Communications du Maire et des Adjoints

Mme le Maire prend la parole :

ACG :

Dorénavant, les conseillers municipaux recevront directement les infos ACG (par exemple sur les sujets traités et les décisions prises). S'il y a des questions qui les interpellent, l'Exécutif est à leur disposition. Étant donné qu'il y a eu la sortie des aînés la semaine dernière, l'Exécutif n'a pas pu se rendre à l'AG de l'ACG. Mme le Maire a appris qu'un sujet important a été traité qui concerne l'impôt à la source.

Elle résume : il y a eu une discussion entre l'administration fiscale et l'ACG, à la demande de cette dernière, au sujet de la question des correctifs concernant l'impôt à la source, parce qu'aujourd'hui les communes perçoivent toujours beaucoup trop. Par exemple, elles perçoivent 134 et sur ce montant elles doivent restituer 34 qui sont des défalcons que peuvent faire les contribuables après coup. L'ACG et l'AFC ont décidé de mettre à jour cette question qui représente un gros montant pour toutes les communes (environ 42 millions). Pour les comptes 2019, il y aura déjà cette mise à jour technique.

Cela a un coût, on appellera ça des revenus d'exploitation négatifs. On ne pourra pas faire autrement que de les enregistrer comme tels. Il y a des communes où cette mise à jour des correctifs d'impôts à la source représentera des millions. Quant à la commune de Vandœuvres, nous avons la satisfaction de dire que ce ne sera pas un souci, car si cela représente pour nous une diminution de revenus, d'un peu plus de Fr. 190'000.- cette perte sera compensée par le fait que les correctifs annoncés pour 2019 par l'AFC sont déjà d'environ 1,1 millions. La perte sera donc largement couverte. Ça se passe dans l'urgence car RFFA entrera en vigueur en 2020, il y a toujours la menace des charges contraintes. Le Comité de l'ACG a préavisé favorablement, cette proposition. L'ACG votera le 20 novembre prochain à ce sujet : il faut évacuer cette charge fiscale, avant que RFFA et peut-être les charges contraintes n'arrivent.

L'OCT :

Mme le Maire n'a reçu aucune réponse aux mails adressés à l'office cantonal des transports concernant le chemin de la Blonde, le centre du village et le giratoire Montagne- Mirany – Jean-Jacques-Rigaud. Mme le Maire les a relancés la semaine dernière. M. WIDMER s'est excusé. Mme le Maire constate qu'il n'y a malheureusement aucune avancée à ce sujet. Mme le Maire a rajouté la question de la traversée de Crête. En effet, tous les conseillers ont reçu un tout ménage par rapport au feu de signalisation qui sera mis en place dans le cadre des mesures d'accompagnement des communaux d'Ambilly au chemin de la Seymaz, à hauteur du chemin de-Westerweller.

[Les conseillers municipaux n'ont pas reçu ce tout-ménage].

Mme le Maire explique qu'il est clairement mentionné dans ce tout-ménage que le trafic doit rester sur le réseau primaire, emprunter la route de Mon Idée et ensuite celle de Vandœuvres, donc passer par le goulet de Crête, ce qui est problématique. Mme le Maire a aussi interrogé l'OCT à ce propos.

Esplanade :

Mme le Maire annonce que la gestion du parking de l'Esplanade sera effectuée par Parkgest. Elle ajoute qu'il y aura une dépense de moins de Fr. 20'000.- pour une nouvelle machine de nettoyage qui sera mutualisée. Vu la nécessité d'aller d'un parking à l'autre, il faudra l'immatriculer, qu'elle soit en mesure de descendre la pente qui mène au parking de l'Esplanade et qu'elle ait la capacité de faire ces 2 parkings. Une délibération sera mise aux voix au moment voulu. Mme le Maire informe que l'entrée des nouveaux locataires est prévue pour le début du mois de décembre. Il y a toujours des appartements à louer, ce qui est vraiment une grande déception. La réception des immeubles occupera l'Exécutif durant 3 jours (20-22 novembre). Mme le Maire ajoute que la situation reste extrêmement difficile avec le mandataire principal, ce qui est dû notamment à un manque d'anticipation de sa part. Les avocats ont des échanges de plus en plus fréquents de courriers. Mme le Maire espère que le terme de décembre soit maintenu.

PDCom:

Mme le Maire devrait pouvoir soumettre le PDCom aux conseillers municipaux, à la suite d'une CATU, qui aura lieu au mois de décembre. Elle ajoute : « on m'a laissé entendre que la lettre devait être signée par M. HODGERS, ce qui veut dire qu'il a été approuvé ».

Statuts du personnel :

Mme le Maire indique que les statuts ont été finalisés et présentés à l'ensemble du personnel qui s'est montré, après quelques questions extrêmement pertinentes, tout à fait en accord. L'échelle des traitements doit maintenant être terminée rapidement. Une séance pour ce faire est prévue durant le mois de novembre.

Émission « Passe-moi les jumelles »:

Mme le Maire espère que les conseillers municipaux ont vu l'émission « Passe-moi les jumelles » du 18 octobre : un magnifique moment grâce à M. Pascal LIENGME dont il était question dans le reportage

Rapport de la Cour des comptes :

Mme le Maire donne lecture du rapport :

AUDIT DE GESTION RELATIF à LA GOUVERNANCE / COUR DES COMPTES RAPPORT DU 15.10.2019

Après plusieurs mois d'expectative, la Cour des Comptes a rendu son rapport, le 15 octobre dernier, ce qui m'a permis, le soir-même, devant la Commission financière et administrative, d'enfin pouvoir en dire plus, puisque nous étions jusqu'alors tenus, nous membres de l'exécutif, à la plus stricte confidentialité. Vous avez lu ce rapport (ou avez pu le lire) ou, au moins, vous avez lu les quelques pages de la synthèse. J'espère que vous avez aussi lu le communiqué de presse préparé par l'exécutif. Tous les documents figurent sur le site de la commune. Je ne vais donc pas y revenir pour l'instant. Nous sommes à disposition pour d'éventuelles questions après le compte-rendu du président de la commission F&A. Je vous informe que la magistrate de la Cour des Comptes se met à votre disposition pour venir vous présenter son rapport d'audit. Mme la présidente du Conseil municipal vous voudrez bien faire voter sur ce point dans un instant. La même proposition a été faite au personnel communal. En revanche, quelques considérations autour de ce rapport.

L'exécutif a accepté, de manière solidaire, les constats et recommandations de la Cour des comptes, sans distinguer ce qui était de la responsabilité de l'un ou de l'autre. En tout état de cause, en tant que maire, c'est moi qui suis responsable de l'organisation et de la gestion de l'administration. A ce titre, il m'appartient d'endosser la responsabilité globale des constats dressés par la Cour des comptes. Je l'ai fait, je crois pouvoir le dire, sans chercher, ni à me disculper, ni à me justifier, en toute humilité.

En revanche, comme je l'ai expliqué le 15 octobre, ce n'est pas parce que nous avons admis les conclusions de la Cour que nous avons renoncé à la possibilité de revenir sur certains passages du rapport, qui nous avaient interpellés. Des mots forts ont aussi parfois été utilisés (je l'ai relevé auprès des auditeurs, lors de la présentation du projet de rapport, fin août), des mots qui nous ont d'autant plus frappés que, je vous le rappelle, nous n'avons pas été entendus dans le cadre de l'audit. Nos points de vue n'ont donc pas pu être pris en considération, ce qui explique aussi notre prise de position donnée dans le cadre de ce communiqué de presse.

Ceci rappelé, cet audit nous a permis de prendre acte des mesures à prendre, et de cela, nous voulons faire une force. Nous nous y sommes engagés, 6 des 7 recommandations seront exécutées, les unes d'ici fin 2019, les autres d'ici fin mai 2020. Maintenant, pour pouvoir aller de l'avant, il faut tourner la page. Mais, pour pouvoir tourner la page, sans goût amer ni frustration, afin aussi que chacun d'entre vous bénéficie du même niveau d'informations, le président de la commission Finances et Administrative m'a demandé de dresser un récapitulatif, factuel, de ces « affaires », dont la presse s'est gaussée avec délectation et dont, c'est sûr, Vandoeuvres, le personnel administratif communal avant tout, se serait bien passé.

C'est à la mi-mars 2018 que la présentation du « fameux » tableau mis en place par le secrétaire général a suscité chez moi une certaine inquiétude et beaucoup d'interrogations. D'où le fait que j'ai appelé tout d'abord le réviseur aux comptes pour connaître son avis, sans aucun résultat, puis un bureau d'avocats, celui qui me paraissait le plus au fait des questions communales. Les chiffres

mentionnés dans ledit tableau n'ont jamais été approuvés par aucune instance. C'est pourquoi, pour ma part, je me base sur les chiffres remis par le comptable. Le montant total de ces heures supplémentaires, étalées sur 16 ans, représentent Fr. 445'180.- soit près de Fr. 28'000.- par année. Ce montant correspond à une surcharge de travail pour la comptable de l'ordre de 25%, soit des semaines allant parfois de 48h à 52h par semaine. Le montant total est impressionnant et le mode de fonctionnement inusuel. Nous étions en 2003, il y avait moins de contrôles et moins d'exigences.

Quand j'ai accédé à la fonction de maire, la comptable gérait déjà plus que la comptabilité : dossiers d'assurance, liens avec les régies, préparation des délibérations et des dossiers du personnel, par exemple. Il n'y avait personne d'autre pour le faire. La raison était que la comptable avait été engagée en 1988 alors il n'y avait pas de secrétaire général, ce poste ayant été créé en 2001.

La présence assidue de la comptable était connue de tous et appréciée aussi, parce que toutes les réponses posées trouvaient leur réponse. Tout le monde savait que la comptable effectuait largement plus que son temps de travail. Le Conseil municipal aussi, en tout cas depuis les discussions sur MCH2, lors desquelles je vous avais avisé que la comptable souhaitait elle-même mettre en place ce nouveau système, plutôt que de le confier à un mandataire externe.

Au cours de l'enquête administrative ouverte par le SAFCO, celui-ci s'est penché sur le processus de rémunération de la comptable mais a estimé qu'il n'était pas justifié de remonter sur plus de 3 ans. La sanction infligée à l'ancienne comptable partie à la retraite depuis lors était liée à une question de lissage fiscal.

Ce 4 novembre 2019 on constate donc que 2 procédures ont été lancées sur le fonctionnement de l'administration communale :

- La 1^{ère} a abouti à une sanction disciplinaire sans lien avec le motif à l'origine de la procédure.
- La seconde a conclu qu'il n'y avait pas lieu de se pencher sur la question des heures supplémentaires de l'ancienne comptable, le SAFCO ayant traité le dossier et tranché.

Je peux comprendre que les montants susmentionnés puissent choquer et certainement ce processus ne correspondait pas aux bonnes pratiques de gouvernance. Je relève que pendant tout ce temps-là, la mairie a bien fonctionné. Un message conclusif : pour permettre à l'Exécutif de mener à bien les recommandations de la Cour des comptes, avant la fin de la législature, et ce de manière sereine, mais surtout peut-être pour permettre au personnel administratif de bénéficier pleinement des mesures déjà prises ou à prendre sans délai, voilà pourquoi nous voulons pouvoir clore ce dossier. C'est ce à quoi sert aussi et surtout un audit de gouvernance, c'est son but et sa finalité.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

Mme MISEREZ met au voix la possibilité de recevoir au Conseil municipal la magistrate en charge de l'enquête.

Cette possibilité est rejetée à l'unanimité (13 votants).

Mme l'Adjointe prend la parole.

Rencontre avec le corps enseignant :

Demain, à la suite de la commission scolaire, il y a le repas avec le corps enseignant et tous les intervenants de la petite enfance. Les conseillers municipaux sont les bienvenus, sur inscription.

Lundi prochain, Mme LÉVÊQUE, M. VAUCHER et la Présidente de l'APEBiVan (association des parents d'élèves de l'école et de la bibliothèque de Vandœuvre) se rendront à Cologny pour rencontrer le traiteur en charge des repas.

Le Toboggan :

Mardi prochain, Mme LÉVÊQUE rencontrera la directrice du Toboggan. La discussion avec le SASAJE concernant l'ouverture en journée continue pour le Toboggan est en très bonne voie, notamment au sujet de la salle de la bibliothèque (pour les siestes). Cela semble possible dès la rentrée.

Sortie des aînés aux Automnales :

Le 13 novembre, l'Exécutif a rendez-vous avec les aînés pour les Automnales. Il y a très peu d'inscrits. S'il y a des gens qui veulent venir, ils sont les bienvenus.

Marché de Noël :

Les conseillers municipaux ont dû recevoir le flyer du marché de Noël.

[Certains conseillers municipaux ne l'ont pas reçu].

Mme LÉVÊQUE indique que le flyer sera renvoyé sous peu. Elle explique qu'il y aura une crèche vivante cette année. Le vendredi soir il y a un petit concert de rock, avec les conteurs pour les enfants etc. Le lendemain, nous allons finir en apothéose avec la déclaration de la Compagnie de 1602. De plus, un saxophoniste se baladera parmi la foule.

La Présidente n'a pas souvenir d'avoir reçu l'invitation aux Automnales. Elle ajoute avoir reçu une invitation pour le 30 octobre mais pas pour le 13 novembre, raison pour laquelle les conseillers municipaux ne sont pas inscrits. Mme LÉVÊQUE répond que cette invitation sera renvoyée demain matin par Mme WAECHTER ou Mme RIVOLLET, Mme FREITAS étant absente.

M. l'Adjoint prend la parole.

Conférence :

M. DESPLAND rappelle que la conférence au sujet du bateau solaire a lieu le 14.11.2019 et que le conférencier est un homme exceptionnel. Il encourage les conseillers municipaux à y participer.

Esplanade :

M. l'Adjoint confirme ce que Mme le Maire a indiqué quant aux difficultés liées au chantier de l'ESPLANADE et surtout en lien avec le parking, la rampe et des aménagements extérieurs. Il informe qu'on marche dans la boue en allant au garage. Il ajoute que cela fait 4 ans que l'Exécutif se bat et que les relations professionnelles avec le mandataire n'ont jamais été aussi virulentes. L'Exécutif se bat pour tenir les délais, pour que les locataires puissent rentrer chez eux, sans passer par un champ de boue. Cette situation est très chronophage. Il reste à faire la réception des appartements et régler les problèmes liés aux garages qui, pour l'instant, ne sont ni peints ni signalés.

M. ANDERSEN demande si l'eau pompée des parkings résulte des inondations du mois de juin qui ne serait évacuée que maintenant. M. DESPLAND explique qu'il y a 3 phénomènes :

1. Le 15 juin un torrent est entré dans le parking avec des cailloux. L'architecte nous a dit que ça a été nettoyé mais ça n'a jamais été fait.
2. De l'eau est entrée dans l'ascenseur public car le toit n'était pas construit.
3. De l'eau passe par un tuyau d'évacuation qui est peut-être mal branché.

Concernant l'Esplanade, M. VAUCHER demande s'il est question d'installer un terrain de basket. Mme le Maire indique que le mobilier sportif n'a pas été encore été choisi mais qu'il lui paraît évident qu'il y aura un panier de basket.

M. VOUTAT demande si les assurances couvrent les inondations dans les parkings. M. DESPLAND répond que s'il devait y avoir de l'eau après, en exploitation, il y aurait un problème et donc la responsabilité civile s'activerait. Par contre, pendant toute la durée d'un chantier, sans toit sur l'escalier, c'est normal qu'il pleuve dans l'escalier. A la réception il faudra que cela change.

M. VOUTAT demande s'il s'agit d'infiltrations. M. DESPLAND répond qu'il n'a pas constaté d'infiltrations par le sous-sol. Les caves ne sont pas inondées. A cause du ciment l'eau avait un pH trop important, il n'était pas possible de rejeter l'eau directement dans les canalisations. M. DESPLAND préconise d'attendre car c'est encore un chantier, « c'est encore trop un chantier ».

4. Communications du Bureau

4.1 Droit d'opposition des conseils municipaux aux décisions de l'ACG

Mme MISEREZ indique que les conseillers municipaux ont reçu la décision de l'ACG qui concerne la modification des contributions annuelles des communes. Le changement est assez conséquent. Le bureau n'a pas reçu de résolution de leur part. La décision est donc acceptée. La Présidente remercie Mme RIVOLLET d'avoir transmis les procès-verbaux de constatation d'entrée en force, ce qui permet d'observer que les décisions de l'ACG contre lesquelles les conseillers municipaux n'ont pas manifesté d'opposition sont entrées en force. Cela permet aussi de voir quelles communes s'opposent. Elle ajoute que probablement ce genre d'informations sera toujours transmis.

Vélodrome du 22 novembre :

Mme MISEREZ a reçu la confirmation que la subvention octroyée couvre le coût des t-shirts et un diner pour 8 personnes. Il y a 3 - 4 personnes déjà inscrites pour une soirée rock n'roll. Les inscrits :

- M. VAUCHER
- Mme LEVEQUE
- La Présidente
- M. PROVINI
- M. JAKUES (à confirmer)
- M. ANDERSEN
- Mme HUSLER ENZ (à confirmer)

La Présidente demande confirmation définitive d'ici demain. Des informations sur le lieu et l'heure seront transmises en temps utile.

Elle informe que le prochain conseil (lundi 9 décembre) sera l'occasion de fêter l'Escalade et qu'un repas suivra la séance. Les conjoints sont également invités. Un Doodle partira demain pour savoir combien de personnes viennent parce que le restaurant est situé en ville. Un départ en bus sera organisé afin de pouvoir consommer autre chose que de l'eau et revenir entiers sur la commune. L'endroit est gardé secret.

Sortie du Conseil municipal 31.01.-02.02.2020

La Présidente indique qu'il y a 18 personnes préinscrites à la sortie. La réservation est ferme auprès de l'hôtel « le SIMI ». Il y aura 8 personnes dans 4 chambres qui devront être partagées. Les autres pourront être seul(e) dans leur chambre.

5. Comptes rendus des commissions

5.1 Sécurité et mobilité – séance du 7 octobre 2019

M. VOUTAT donne lecture du compte-rendu :

COMMISSION SÉCURITÉ ET MOBILITÉ - Résumé

Séance du lundi 7 octobre 2019 à 19h00

Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2019

Le PV est approuvé.

3. Soirée sécurité informatique – Sensibilisation aux habitants

Le Président résume les offres que la Mairie a reçues. Un commissaire relève qu'une telle intervention correspond aux besoins de réponses des citoyens, ainsi qu'à une certaine forme d'obligation légale.

Mme le Maire rappelle qu'il revient à l'Exécutif de choisir l'offre la plus adéquate ce qu'il fera et informera directement la société choisie.

4. Budget 2020

Mme le Maire présente d'abord le budget de la sécurité, et en particulier la partie relative aux incendies et secours. Elle indique que le budget détaillé pour la compagnie de la commune revient en un seul montant de 114'000 frs au futur groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres. Ces 114'000 Frs représentent la part de Vandœuvres (soit environ 60 % de la charge totale). La répartition du montant total se base sur un ratio habitants/hectares des deux communes.

Le budget de la police municipale qui est reconduit comme tel.

Mme le Maire informe que le montant de la protection civile vient toujours de l'OFPC. La répartition repose sur le nombre d'habitants des communes de Vandœuvres, Choulex, Chêne-Bougeries, Meinier et Gy.

Pour le budget de la mobilité, présent sous « Routes communales ».

Une présentation est faite par Mme le Maire qui explique les différents montants

inscrits et leur raison d'être.

Une réflexion porte sur ce que la commission veut mettre dans ce budget par rapport aux éventuelles mesures de mobilité. Il doit y avoir une meilleure répartition des budgets entre la commission Travaux et la commission Mobilité.

Un commissaire est d'avis d'augmenter le budget pour garder une marge. Mme le Maire confirme que les amendements n'ont pas été intégrés. Mme le Maire corrige suite à une remarque qu'il ne reste que 53'000 frs et non 102'000 frs dans la colonne « solde de compte 2018 » qui en profite pour proposer de porter le montant à 150'000 frs. Madame le Maire va se renseigner pour savoir quels travaux planifiés n'ont pas été réalisés afin de savoir si on prend des marges trop importantes. Une commissaire regrette qu'il n'y ait pas de consolidation. Mme le Maire rappelle que c'est MCH2 qui veut cela. Pour les aides financières, telles que TPG, CFF, achat de vélo la commission a décidé de ne pas fixer de plafond.

Cartes journalières : La commission propose d'en acquérir 4, ceci sous réserve de l'approbation de la commission financière.

5. Comptage des véhicules

La commission se penche sur cette problématique car les mesures actuellement fournies par l'État ne sont pas suffisamment précises. Il pourrait être intéressant pour la commune d'avoir une information précise du nombre de véhicules qui passent sur un tronçon pendant un laps de temps réduit. Ces informations pourraient permettre de prendre des mesures pour la mobilité. Le budget par route s'élève 5'000 frs. Une offre d'une société genevoise sera soumise à l'Exécutif.

6. Situation de la circulation sur les chemins Blonde, Cocuaz, Seymaz, axe Choulex – Mon Idée

- Situation au chemin de la Blonde :

La commission se demande si la construction d'immeubles engendrerait le besoin d'ouvrir la route pour remettre des canalisations.

Mme le Maire pense que cela est probable puisque les écoulements risquent d'être beaucoup plus importants. C'est à la commission Travaux de gérer cette problématique.

- Situation au chemin de la Cocuaz :

Mme le Maire propose de reprendre le dossier pour réfléchir aux mesures à prendre. Ce qui sera entrepris à la prochaine séance. Surtout que la commune sera compétente dès 2020.

Les mesures de régulation du trafic sont à prendre par la commission Mobilité, leur exécution par la commission Travaux.

- Situation au chemin de la Seymaz, axe Choulex – Mon Idée :

Remarque idem pour le chemin de la Cocuaz.

7. Covoiturage :

La commission est dubitative quant à l'efficacité de cette solution. Mais le Président se renseignera auprès de la Mairie de Meinier.

Une information sera communiquée dans la Coquille sur le site : leman.org

8. Courrier d'une habitante quant aux dangers rencontrés

La commission suit le dossier de près par rapport au cheminement des piétons sur le chemin de la Blonde et plus spécifiquement à la hauteur de Théodore de Brêt, chemin du Dori au vu de la dangerosité.

Elle étudiera toutes solutions visant à diminuer le danger pour les piétons.

Mme le Maire l'en informe par courrier.

9. Gestion des lignes de bus – point de situation

Mme le Maire renvoie les membres de la commission à la gazette du Léman express.

10. Divers et propositions individuelles

Pétitions Pro Vélo et chemin Vert

Madame le Maire répondra qu'il n'y a pas d'entrée en matière sur ces pétitions

Parking à vélo

Le commissaire revient sur sa proposition déjà faite lors d'une commission précédente. En fournissant des explications plus précises sur son projet.

La commission vote

- À l'unanimité (6 voix), la commission est favorable à l'installation de fixations à vélo avec un point d'accroche au sol.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme LÉVÊQUE n'était pas présente à la commission et demande si les commissaires ont décidé de passer à 4 cartes journalières, alors que sur un budget de Fr. 100'000.- il n'y a que Fr. 26'000 qui ont été dépensés à ce jour.

M. VOUTAT répond que selon la commission, la majorité des 2 cartes sont vendues. Cette dernière a proposé que la différence (si on en prenait 4) pouvait être couverte par le budget. Tout ça devait être approuvé. On reste à 2 cartes journalières. M. VAUCHER précise que ce procès-verbal n'a pas été approuvé. Lui-même n'a pas reçu le procès-verbal de la commission. De manière plus générale, il indique que les conseillers municipaux ne reçoivent pas les procès-verbaux. Le Président indique que l'approbation du procès-verbal se fera lors de la prochaine séance de la commission Mobilité et sécurité.

Mme le Maire indique que de demander à l'Exécutif de se retirer de l'opérationnel n'est pas sans conséquences. Lorsque ce dernier n'est plus en copie de ce qui se passe sur le terrain, il n'y a plus de ce suivi indispensable de celui qui a pris ou va prendre une décision.

Elle ajoute : « il faut qu'on ait une connaissance de ce qu'il se fait pour éviter des couacs ». C'est un ajustement qu'il est nécessaire de faire. On est en transition. Mme MISEREZ remarque que cette question des procès-verbaux non distribués n'est pas résolue.

Mme le Maire indique que concernant les procès-verbaux, il y a un flottement. Autant le personnel a peut-être souffert ces derniers mois, autant c'est l'Exécutif qui souffre dorénavant.

Mme RIVOLLET informe qu'un processus de distribution des procès-verbaux de commissions sera mis en place. Sous toute réserve de ce qui va être décidé par l'Exécutif, elle indique que les procès-verbaux de commissions devraient être directement envoyés aux présidents de commission ainsi qu'aux magistrats. Ça serait à la charge du président de la commission d'envoyer le document à ses commissaires afin de regrouper les corrections et pour être approuvé lors de la prochaine séance. A ce moment une distribution à l'ensemble des membres du conseil municipal pourrait avoir lieu. Quant aux commissions qui se réunissent très peu, il y aurait une collaboration entre le président et les membres de la commission pour approuver ce procès-verbal avant une éventuelle séance. Mme le Maire indique que la fin de la législature est trop proche pour changer diamétralement de système. Elle en parlera à M. KUNZ.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

5.2 Financière et administrative – séances des 8 et 15 octobre 2019

M. MOREL fait un aparté : « cela fait 3 ans que l'on parle de ces problèmes de procès-verbaux, une fois pour toute il faudra régler ce problème pour qu'on ait une situation qui fonctionne et qui soit légale ». Il est sidéré.

M. MOREL donne lecture du compte-rendu :

La commission Financière et administrative s'est rencontrée les 8 et 15 octobre, principalement pour discuter du budget 2020.

Le 8, la commission commence par confirmer son souhait de parfaire la révision du règlement du Conseil Municipal avant la fin de la législature. Le président convoquera la sous-commission désignée début 2020.

La commission revoit ensuite les statuts et le budget du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires de Choulex et de Vandoeuvres prévu pour 2020. Les deux compagnies travaillent de fait déjà ensemble depuis plus d'une année.

Le coût total pour 2020 s'élève à Fr. 211'200 et sera supporté à 60.5% par Vandoeuvres selon une clé de répartition calculée sur la base du nombre d'habitants et de la surface des communes respectives.

Après une discussion visant à préciser certains points des statuts et du budget, le projet et la délibération y relative sont approuvés à l'unanimité par la commission.

Budget 2020. Le 8 octobre, la commission débute avec un premier dossier comptable qui sera modifié par la suite, je vous suggère donc de nous pencher directement sur le dossier

comptable soumis à la commission le 15 octobre et qui contient les derniers amendements.

Dans cette version, le budget 2020 présente des revenus de Fr. 13'079'728 pour des charges de Fr. 13'031'992 pour laisser un excédent de Fr. 47'736.

Ces montants seront encore légèrement modifiés ce soir.

Ce budget comprend une réduction de 2 centimes additionnels pour atteindre 29 centimes, un niveau équivalent à celui de Cologny et de Genthod. Cette baisse d'impôt est justifiée par le revenu de l'état locatif des appartements de l'Esplanade (environ Fr. 1'100'000) et par l'arrivée de nouveaux contribuables sur la commune, dont les revenus fiscaux 2020 sont estimés à hauteur de Fr. 450'000.

Il est également à noter que la péréquation augmente de plus d'un million pour atteindre Fr. 2'385'600 pour 2020. Cette augmentation est partiellement compensée par le report des charges additionnelles du canton de Fr. 890'000.

Sont également inclus dans ce budget les changements de personnel proposés par l'exécutif, soit l'engagement d'un responsable technique et d'un poste secrétaire général adjoint.

Le budget prévoit également les intérêts à payer pour un emprunt de Fr. 10M au maximum prévu pour financer le reliquat des coûts des travaux de l'Esplanade.

Des amortissements non planifiés de 207'982 sont également ajoutés. Cette charge est compensée par la suppression de la réserve pour risques fiscaux de Fr. 240'000.

La commission passe chaque poste en revue, en critique certains, comme les parkings par exemple, et en ajuste d'autres. Le résultat de ces changements sont inclus dans le budget proposé ce soir.

La commission s'intéresse également au plan quadriennal afin de mieux comprendre les prochaines échéances financières de la commune ces prochaines années.

A la fin de ces deux séances le budget et les délibérations y relatives sont préavisées favorablement à l'unanimité.

La commission financière se retrouvera avant la fin de l'année pour traiter du statut du personnel de la commune.

La séance du 15 octobre est levée à 21h51.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu

5.3 Information et publications – séance du 16 octobre 2019

M. PROVINI donne lecture du compte-rendu :

Rapport Commission Information & Publications du 16 octobre 2019

La Commission a commencé par approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 juin 2019. Le président a ensuite comme à l'habitude fait le bilan de la dernière édition de la Coquille et procédé à un tour de table. Les Commissaires ont trouvé cette dernière parution plutôt bonne et certains articles ont été particulièrement appréciés. La discussion s'est poursuivie, entre-autre, sur la qualité des photos et la mise en page de certains articles. En aparté il a été également question du site internet de la Commune et il est ressorti que celui-ci est l'un des plus beaux et des plus conviviaux du canton. Pour terminer le tour de table, le Président informe qu'il a reçu un très agréable courrier d'un habitant, très heureux d'avoir été cité dans la Coquille.

La Commission s'est ensuite attelée au prochain numéro, soit l'édition 49. Le président fait remarquer que cette parution constituera la dernière de l'actuelle législature. Mme l'Adjointe précise que le mois de février convient le mieux pour la publication et permettra d'inclure les vœux des autorités, ainsi que la sortie des aînés de début janvier. La Commission a ensuite poursuivi son travail d'attribution et du choix des prochains articles. Les derniers articles devront être rendus au plus tard fin décembre. Il a été également demandé au secrétariat de la Maire, de renvoyer à chaque Commissaire, le modèle de mise en forme, la police, et le nombre de caractère exigés.

Pour terminer, le président lit un courrier reçu à la Mairie de notre garde pontifical suisse au Vatican. Celui-ci a beaucoup apprécié son portrait et nous informe qu'il a le droit de faire visiter le lieu, les jardins et certaines pièces d'ordinares privées, à une délégation de la Mairie. Le président pense que cela ferait une excellente sortie de législature. Après discussion, il est proposé que cette visite soit organisée à titre privé, pour ceux intéressés.

Le président conclut en demandant à la Commission s'il doit poursuivre les discussions avec la revue, tribune, compilant les événements de certaines Communes de la rive gauche. Les Commissaires décident de ne pas entrer en matière pour le moment.

Tous les points ayant été abordés, la prochaine séance sera fixée par un Doodle.

La séance est levée à 13 :56.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. DESPLAND a vu qu'une proposition de sujet d'article dans la Coquille concernait l'initiative « une tulipe pour la vie ». Il ne souhaite pas que l'on parle de ce projet avant qu'il ne démarre car l'objectif est qu'il interpelle les gens. Faire un article avant viendrait contrarier cette interpellation du public. La Présidente remercie M. DESPLAND pour cette remarque. M. PROVINI indique qu'il y a un canevas avec les propositions d'articles, ce qui ne veut pas dire que tout ce qui y a été inclus sera intégré dans la Coquille. Il prend note de la remarque de M. DESPLAND.

Concernant le Vatican, M. PROVINI demande comment traiter cette proposition. La Présidente répond que le Bureau a pris note de la proposition et étudiera la possibilité de prévoir une visite avant la fin de la législature.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu

5.4 Aménagement du territoire et urbanisme – séance du 17 octobre 2019

Mme ERMACORA donne lecture du compte-rendu :

Compte-rendu Commission d'aménagement du territoire et urbanisme Jeudi 17 octobre 2019

Lors de cette séance de la CATU élargie au Conseil municipal, nous avons eu le plaisir de recevoir trois représentants de l'Office du Patrimoine et des Sites (OPS) dans le cadre du recensement architectural du canton de Genève. Leur travail, depuis 4 à 5 ans vise à recenser l'ensemble des bâtiments construits avant 1985 et qui s'inscrit dans le cadre du PDCantonal adopté par le Grand Conseil en 2013 puis ratifié par la Confédération en 2015 avec certaines réserves.

Leur présence en ce jeudi 17 octobre dernier est liée plus particulièrement à leur expertise de notre commune. Il est rappelé qu'un précédent recensement a été effectué à Vandoeuvres dans les années 1990-2000. 15 bâtiments sont alors classés ou inscrits à l'inventaire. Il s'agit plus précisément de bâtiments publics et de grands domaines. L'opération des années 80 visait un patrimoine particulier, soit les bâtiments ruraux.

Aujourd'hui, l'OPS a été chargé de tout recenser, c'est un patrimoine très vaste qui va des bâtiments du XVI^e siècle jusqu'aux années 1980. Leur typologie est très variée et couvre des habitations, des bâtiments d'artisans, des villas et des grands domaines.

La méthodologie consiste à procéder à des recherches dans les archives, examiner les cadastres et les plans anciens afin d'identifier les bâtiments et leurs propriétaires, leur ancienneté et leur évolution, ils ont consulté les registres d'autorisation de construire pour connaître les dates de transformation et les noms des architectes. Toutes ces informations ont été complétées par la bibliographie si les bâtiments sont très importants.

Leur travail s'est poursuivi par des visites sur le terrain, limitées sur les extérieurs.

Sachez encore que ce travail est synthétisé sur une fiche de recensement qui contient tous les relevés cités ci-dessus.

Quant à la validation, un processus précis est suivi ; il passe par l'office du patrimoine et des sites puis devant une commission d'experts. L'enjeu principal de ce travail est l'évaluation patrimoniale qui est une particularité suisse. La valeur du bâtiment recensé est déterminée par des valeurs, 2 d'entre-elles sont dites supérieures et indiquent les bâtiments dignes d'intérêt (exceptionnel et intéressant) 2 autres sont appelées inférieures (intérêt secondaire ou sans intérêt).

Une dernière catégorie est très importante dès lors qu'elle a des conséquences directes sur les propriétaires, c'est la catégorie non évaluée par les recenseurs qui n'ont pas pu visiter

l'intérieur des maisons.

Pour Vandoeuvres, 121 bâtiments sont non évalués soit 14%, c'est le chiffre le plus élevé du canton. Selon les spécialistes, c'est une erreur des propriétaires de ne pas avoir accepté puisque toute autorisation de construire sera soumise à l'office du patrimoine et des sites afin que le travail puisse être exécuté après coup.

S'agissant toujours de notre commune, un peu plus de 21% des bâtiments sont dignes d'intérêt, soit au total 183 édifices dont 19 sont exceptionnels et 164 intéressants. A cet égard, nous sommes informés que Vandoeuvres se situe dans la moyenne genevoise.

Le chef de projet complète encore sa présentation du plan de synthèse de notre commune. Il illustre ses explications d'un grand nombre de vues de différents bâtiments et nous montre les couleurs qui correspondent à certains critères d'évaluations. Il précise que les quartiers qui se sont développés plus récemment sont jugés d'intérêt inférieur.

Il nous informe encore qu'après avoir consulté des anciens plans et cartes cela lui a permis d'apprécier l'organisation du territoire de notre commune autour des axes de nos hameaux et par conséquent une évolution qui est assez lente. Entre le milieu et la fin du XIX^e siècle, nous comptons environ 500 habitants. En 1950, la population double pour atteindre 1'000 âmes et c'est en l'an 2000 que la population de Vandoeuvres dépasse les 2'000 habitants.

Il affine ensuite et précise que le développement de Vandoeuvres s'est réalisé autour des hameaux, des villages, des fermes isolées (très peu), des maisons de maître, des dépendances et autres habitations ainsi que d'importants éléments paysagers.

Avant de passer à la discussion, il est précisé que les résultats de ce recensement seront mis en ligne sur le SITG, dans l'onglet « GéoPatrimoine » puis dans une couche dénommée « recensement architectural du canton ».

Au terme de cette présentation magistrale et des échanges nombreux et très intéressants, les intervenants sont vivement remerciés et je tiens, avant de conclure, relever l'excellence de cette présentation qui fut passionnante.

Après le départ des représentants de l'OPS, nous avons abordé l'adoption du PV de la séance du 24 septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.20.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. PROVINI informe qu'ils ont proposé de rédiger un article de fond pour donner l'information dans le cadre du site web de la mairie ou du journal communal. Il a pris contact avec l'un des représentants mais n'a pas encore reçu de réponse.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu

5.5 Aide sociale et humanitaire – séance du 28 octobre 2019

Mme de LISLE SARASIN donne lecture du compte-rendu.

La commission Aide Sociale et Humanitaire s'est réunie le lundi 28 octobre.

Dans un premier temps, nous avons reçu Monsieur venu nous présenter l'association Yemen 2030 SOS, association que nous soutenons depuis deux ans, et comment sont acheminés les aides vu la situation dans ce pays. Monsieur vit depuis vingt ans en Suisse et a créé cette association avec des amis suisses en 2017. Monsieur nous distribue les rapports de deux projets menés grâce aux financements de la commune : la construction d'un réservoir d'évacuation d'eau de pluie et la plantation d'arbres fruitiers. Il nous fait savoir que les Yéménites eux-mêmes ont pris de nombreuses initiatives et font preuve d'une solidarité incroyable.

Cette fois la commune est sollicitée pour un projet Pépinière de l'espoir 2030 dont l'objectif est de planter 100'000 arbres fruitiers. Ce choix pour des raisons climatique, écologique et économique. A cause de la guerre, 90% des yéménites se sont tournés vers l'agriculture. Si les familles parviennent à vendre leurs kilos de café ou d'amande, leur situation pourra changer complètement. De plus ces arbres remplaceraient le khat, une drogue cultivée au Yémen. Après discussion et différentes questions posées par les commissaires, Monsieur quitte la séance.

2. Le procès-verbal de la commission du 23 août est approuvé à l'unanimité

3. Critères d'attribution des subventions :

Après lecture du projet et discussion, la commission valide les critères d'attribution après quelques modifications.

4. Traitement des dossiers :

Yemen 2030: Suite à la visite et à l'implication de Monsieur dans le projet Pépinière d'espoir 2030, la commission octroie un montant de Fr. 5'000.-

Caza Alianza (Nicaragua) : la commission octroie un montant de Fr. 2'000.- pour la rénovation d'une salle du foyer en salle d'informatique, Caza Alianza accueille des enfants et jeunes victimes d'abandon, de traite des êtres humains et de diverses formes de violence et d'abus.

Enfants des étoiles (Inde) : La commission octroie un montant de Fr. 2'000.- pour une école à Bénarès dont le but est de créer des lieux d'accueil pour enfants autistes et/ou trisomie 21.

Go Sénégal : La commission octroie un montant de Fr. 2'000.- pour un centre d'alphabétisation à Dakar qui permet à des personnes (tous âges et sexes confondus) de venir suivre l'école primaire qu'ils n'ont jamais eu la possibilité de commencer ou terminer.

La Liane (Groupe d'aide au développement du Collège et École de Commerce Emilie- Gourd) : La commission octroie un montant de Fr. 3'000.- pour la construction d'un bâtiment scolaire dans le village de Houngo-Gove au Bénin.

Nepali Youth Om Peace (Népal) : Cette association était présente au marché de Noël l'année dernière. La commission octroie un montant de 2'000.- euros afin de participer à l'éducation des enfants défavorisés dans une région très reculée du Mustang à 3'600 mètres d'altitude.

Sunchild (Sénégal) : la commission octroie un montant de 3'000.- pour l'aide au financement de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit d'une pouponnière qui accueille 150 orphelins à M'Bour.

Il reste un solde d'environ 10'000.- Fr. En accord avec la commission, l'adjoint et la présidente se verront en vue d'octroyer le solde des subventions.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu

6. Projets de délibération

La Présidente indique qu'une nouvelle version de la délibération 006 et de la délibération 007 a été envoyée. Mme ERMACORA propose d'ajouter : « budget de fonctionnement **et investissement** ». Mme le Maire indique qu'il y avait des coquilles, raison pour laquelle une nouvelle version a été envoyée. Elle précise qu'il est clair qu'à la page 2 le taux des centimes additionnels est fixé à 29 centimes. Il faut rester vigilant à cause des charges contraintes, retirées de l'année 2020 mais qui restent dans le plan quadriennal du canton. Dans la nouvelle version, le point 4 a disparu. En effet, lors de la délibération sur le budget 2019, les conseillers municipaux avaient voté une possibilité d'investir pour l'Exécutif jusqu'à 8 millions en 2019, chose qui n'a pas été faite. Mme le Maire précise qu'aujourd'hui on vote une nouvelle délibération avec un montant de 10 millions. Comme l'Exécutif n'a pas emprunté en 2019, le point 4 a été supprimé. Le titre de la délibération sera changé selon la remarque de Mme ERMACORA. M. ANDERSEN propose de supprimer les calculs Excel en note de bas de page. Cette proposition est acceptée. Mme ERMACORA propose aussi d'enlever les renvois.

Concernant les investissements, M. GODEL précise qu'il y a des propositions d'investissements. Le plan quadriennal n'est pas à voter au moment du budget. Il sera voté au moment des comptes. Il ne s'agit que d'une proposition. Ainsi, le plan annuel des investissements sort du plan quadriennal. Mme ERMACORA indique qu'il est demandé aux conseillers d'accorder un emprunt de 10'000'000.- pour des investissements, donc il s'agit aussi d'investissements. Mme le Maire indique que ce sont des modèles du SAFCO depuis qu'il y a MCH2. Mme le Maire se renseignera.

M. OLTRAMARE donne lecture de la délibération et Mme la Présidente, sous réserve de l'adaptation des chiffres, procède au vote.

6.1 DM 0006-2019 / Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement et investissement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

DELIBERATION : DM – 0006-2019

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Vu le budget administratif pour l'année 2020 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 13'031'992 F aux charges et de 13'079'728 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 47'736 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 47'736 F¹ et résultat extraordinaire de 0.00F²,

attendu que l'autofinancement s'élève à 1'670'222 F³,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2020 s'élève à 29 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 4'860'000 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 4'860'000 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 1'670'222 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements être assurée par les fonds à hauteur de 3'189'778.00 F,

vu le rapport de la commission des finances des 8 et 15 octobre 2019,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

DECIDE

par 13 voix favorables 0 voix défavorables 0 abstentions

1. D'approuver le budget de fonctionnement **et d'investissement** présente un montant de 13'031'992 F aux charges et de 13'079'728 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 47'736 F. Cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 47'736 F⁴ et résultat extraordinaire de 0.00F⁵,
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2020 à 29 centimes.
3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2020 jusqu'à concurrence de 2'000'000 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine financier.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2020 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou

¹-Calcul : N4 - N48 - (N3 - N38)

²-Calcul : N48 - N38

³-Calcul : N33 + N364 + N365 + N366 + N383 + N387 + N35 - N45 - N4490 + exc. de revenus ou - exc. de charges

⁴-Calcul : N4 - N48 - (N3 - N38)

⁵-Calcul : N48 - N38

remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

6.2 DM 0007-2019 / FIDU 2020 (fonds intercommunal pour le développement urbain) – CHF 292'800

DELIBERATION : DM – 0007-2019

MODÈLE DE DÉLIBÉRATION RELATIF À L'OUVERTURE DU CRÉDIT DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FIDU POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une

attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 13 voix favorables

0 voix défavorables

0 abstentions

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 292'800.00 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique n° 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2021.

6.3 DM 0008-2019 / Taxe professionnelle 2020

DELIBERATION : DM – 0008-2019

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE

LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2020

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par **13 voix favorables**

0 voix défavorables

0 abstentions

1. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à 100 %

6.4 DM 0014-2019 / Demande de crédit supplémentaire de fonctionnement 2019 pour la fonction comptable 96 – patrimoine financier et la nature comptable 34 – charges financières de CHF 46'000.00

La Présidente explique que les conseillers ont reçu l'exposé des motifs ainsi que la délibération. Mme le Maire ajoute qu'ils auraient aussi dû recevoir un nouveau document remplaçant celui qu'ils avaient déjà. Elle précise que dans l'encadré (2000) concernant l'Esplanade, il ne s'agit pas de charges diverses de valorisation mais du mandat de la régie BORY pour le mois de décembre. Les charges d'exploitation sont stipulées en dessous. Quant aux charges de valorisation, la régie en a fait cadeau dans le cadre du concours sur invitation.

DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2019 POUR LA FONCTION COMPTABLE 96 – PATRIMOINE FINANCIER ET LA NATURE COMPTABLE 34 – CHARGES FINANCIERES DE CHF 46'000.00

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 51 – RAC

vu l'exposé des motifs du Maire

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par

13 voix favorables

0 voix défavorables

0 abstentions

1. De voter un crédit supplémentaire pour le fonctionnement 2019 de CHF 46'000.00 pour la fonction comptable 96 – Administration et la nature comptable 34 – Charges financières.

7. Propositions individuelles et questions

M. VAUCHER indique que par rapport au fonctionnement du conseil municipal le secrétaire général a.i. avait suggéré de mettre en place un site Internet pour avoir accès aux documents du Conseil municipal. Il demande si cela pourrait se faire ou est en cours. Mme le Maire posera la question. Elle suppose qu'au vu de toutes les autres priorités, ce projet sera peut-être reporté pour la prochaine législature. Par ailleurs, la Dropbox devrait être remplacée par la SIACG box, plus sécurisée.

8. Divers

M. LIENGME relève qu'un radar mobile a été installé devant le cimetière la semaine passée, pendant la semaine de vacances (Suisse et France), du lundi 21 au jeudi 24 octobre. Depuis 1,5 ans il demande des comptages, voilà qu'ils les font quand il n'y a personne. Lorsqu'ils vont présenter des comptages, il ne faudra pas oublier la période à laquelle cela a été fait. Les résultats sont faussés.

Mme de LISLE SARASIN souhaite savoir ce qu'il en est de la bâche du presbytère. Mme le Maire répond qu'il a été demandé à la commune d'intervenir auprès de la locataire. Elle est en attente d'une réaction de la part de cette dernière. Il est prévu dans le planning de relancer Mme la locataire à propos de cette bâche pour obtenir un résultat.

9. Dossiers de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 21:30.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Alexandre OLTRAMARE



La Présidente du Conseil municipal

Laurence MISEREZ

